



Regroupement familial et titre vie privée et familiale

Par **isnamade**, le **04/10/2010** à **10:58**

Bonjour,
Marocaine, mariée, mon époux est marocain résident en France (carte séjour 10 ans), je suis entrée en France régulièrement en Octobre 2009 en tant qu'étudiante, mais avec un visa court séjour avec une validité d'un an et une durée de séjour de 90 jours! (vu que mes études se déroulaient à raison de deux fois par mois!) j'ai poursuivi mes études à la fac de chirurgie dentaire. On a déposé une demande de regroupement familial à l'Anaem à Paris en novembre 2009 avec lettre au préfet expliquant et justifiant ma présence en France, convocation pour compléter dossier en décembre. Enquête en février 2010. Je serais en situation irrégulière dans 4 jours! Aujourd'hui je suis enceinte et toujours pas de réponse!
Aussi on a déménagé il y a 2 mois en région parisienne, est ce que ça peut influencer sur notre demande?
Avons-nous une chance de réponse positive?
Puis-je demander un titre de séjour vie privée et familiale?

Par **maniongui**, le **12/10/2010** à **09:13**

bonjour
Etant donné que vous êtes mariée à une personne qui a une carte de 10 ans, vous pouvez solliciter un titre de séjour vie privée et familiale surtout que vous attendez un enfant. Je peux vous y aider.

Par **isnamade**, le **12/10/2010** à **20:10**

Bonsoir
Merci pour votre réponse, comment pouvez vous nous aider? et comment pourrait on vous contacter?

Par **maniongui**, le **12/10/2010 à 20:39**

Monsieur ou madame qui ne dit pas son nom.
Moi je ne suis pas dans une logique de chercher des clients en faisant la pub, c'est vous qui le faites et qui donnez votre email alors que c'est interdit par les règles du site.
Isnamade, moi je peux vous aider dans les démarches car je pense que votre situation n'est pas très grave. Vous êtes mariée avec une personne qui a une carte de 10ans, donc vous pouvez changer de statut et obtenir un titre de séjour "vie privée vie familiale".
Je rappelle aussi que lorsque vous faites une demande auprès de l'administration, dans certains cas, son silence équivaut au refus.
Si vous voulez, vous pouvez m'écrire directement par message personnel directement car il est interdit de communiquer les mails. Je me ferai un plaisir de vous aider.

Par **maniongui**, le **12/10/2010 à 20:56**

Pourquoi tant d'animosité à mon égard.
Moi je suis juriste, je suis élève avocat et je fais du droit des étrangers depuis longtemps.
C'est vous qui avez donné votre email alors que c'est interdit. Avez-vous vu mon email quelque part? Si c'est le cas, montrez le moi, alors je me tairai, sinon, cessez encore avec vos "mensonges".
Vous, vous cherchez à vous enrichir et vous êtes en train de me contrarier pour éliminer la concurrence et garder le monopole.
Moi je ne suis pas dans cette optique, moi j'aide gratuitement, cela me permet d'acquérir des expériences.
Arrêtez de me contrarier, on peut avoir des idées divergentes, mais moi je ne vous attaque pas en disant que vous dites "n'importe quoi". Je le fais en réponse à vos attaques.
Arrêtez cette animosité et travaillons pour le bien être des personnes qui nous soumettent leurs problèmes.
A bon entendeur...

Par **maniongui**, le **12/10/2010 à 21:14**

encore la logique de confrontation;
c'est vous le commercial...

Par **maniongui**, le **12/10/2010 à 23:04**

Merci,
Passons à autre chose, ayant un débat constructif. Si nous avons des idées divergentes, débattons sur ces sujets et évitons les attaques personnelles.

Par **ayman**, le **13/10/2010 à 20:53**

est ce que y as quelqu'un qui peut me dire quels sont les pièces que l'enquêteur de l'offi
demande lors du contrôle de logement